

Chères Eguisiennes, Chers Eguisiens,

Un grand MERCI à tous les bénévoles venus participer à la confection des décors de Noël et aux volontaires ayant apporté leur **aide précieuse** aux services techniques pour leur mise en place dans la ville.

Année après année, **vous contribuez à embellir la ville au moment des fêtes de fin d'année** et surtout, à y apporter la magie de Noël !



Joyeuses fêtes de fin d'année !

Pris cordialement,

Le Maire,

Claude CENTLIVRE



Procession des lumières de la Sainte Lucie

C'est le **vendredi 16 décembre** qu'aura lieu la traditionnelle procession des lumières de la Sainte Lucie.

D'où vient cette tradition ? Même si elle a plusieurs origines possibles, c'est dans les pays scandinaves et plus précisément en Suède qu'elle est la plus répandue. « *La nuit du 13 décembre était la plus longue de l'hiver. Sainte Lucie, vêtue de blanc et une bougie dans ses mains, a donc été désignée comme la porteuse de lumière qui aiderait les villageois à se protéger des démons et esprits malins durant la longue nuit.* »

Rendez-vous sur la place Saint Léon à partir de 17h45

pour équiper les plus jeunes de lumignons et départ de la procession à 18h.



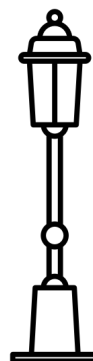
Coupure de l'éclairage public

MODIFICATION DES HORAIRES

Depuis le 16 novembre, les horaires de coupure nocturne de l'éclairage public ont évolués. Ainsi, l'éclairage **public est coupé entre 00h et 06h du matin.**

L'éclairage public **restera allumé la nuit entre le 24 décembre au 2 janvier 2023.**

En janvier, février et mars, l'éclairage sera coupé entre 23h et 06h du matin.



Circulation et stationnement

Comme chaque année durant la période du marché de Noël, la circulation ainsi que le stationnement sont modifiés dans le centre-ville.

La **circulation sera donc coupée et le stationnement limité aux horaires du marché de Noël et du marché des Rois Mages** jusqu'au 30 décembre (sauf 24, 25, 26 décembre).

Nous remercions les habitants du centre-ville de prendre leurs dispositions.

Retrouvez toutes les informations sur le stationnement et la circulation pendant le marché de Noël sur le site internet de la ville :

www.ville-eguisheim.fr



Donnez une seconde vie à votre sapin, après les fêtes !

À compter du 7 janvier et jusqu'au 15 janvier 2023, vous pourrez déposer votre sapin de Noël à l'ancienne station d'épuration, rue du Malsbach (en face des containers à verres).

Ces sapins seront broyés par les agents communaux et revalorisés pour servir de paillage dans les différents massifs.

Votre sapin devra être déposé naturel, sans flocage, sans emballage (et sans décorations).



Annonces d'emplois

Pharmacie BETZ (03 89 23 02 57)

- Une préparatrice en pharmacie
- Un/une pharmacien/ne

Restaurant Au Vieux Porche (03.89.24.01.90)

- 1 chef de rang (service du soir 5j/semaine, CDD jusqu'au 31 décembre 2022)



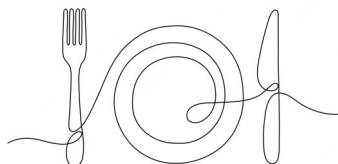
Repas des Aînés

Après deux années de restrictions sanitaires qui ont empêché les aînés d'Eguisheim de se retrouver pour le repas annuel de la commune, les **séniors âgés de 75 ans et plus** au 31 décembre 2022 (nés en 1947 et avant) sont invités à participer au traditionnel **repas des Aînés**. C'est le **dimanche 15 janvier 2023** qu'ils pourront à nouveau se réunir pour fêter Noël ensemble !

Les courriers d'invitation ont été adressés à toutes les personnes concernées fin novembre. **Les réponses sont attendues avant le 23 décembre.**

Votre courrier n'est pas encore arrivé ?

Merci de le signaler en Mairie.



Stationnement

Comme annoncé dans l'édition précédente, de **nouveaux macarons de stationnement** seront édités en 2023.

Des plages de distribution seront communiquées le mois prochain.

Les macarons de stationnement résidents sont remis sur présentation de la carte grise du véhicule (et d'un justificatif de travail pour les employés d'Eguisheim).

Commande d'huîtres : rappel des dates

NOËL

Les bons de commandes d'huîtres pour Noël sont à déposer en Mairie **jusqu'au mercredi 14 décembre**, au plus tard. La **livraison se fera le vendredi 23 décembre** à l'arrière de la mairie de 10h à 12h.

NOUVEL AN

Les bons de commandes d'huîtres pour nouvel an sont à déposer en Mairie **jusqu'au jeudi 22 décembre**, au plus tard. La **livraison se fera le vendredi 30 décembre** à l'arrière de la mairie de 10h à 12h.

Le bon de commande à compléter (édité avec le Mot du Maire du mois de novembre) est disponible en Mairie, sur simple demande.

Chèque à l'ordre du CPAE68.

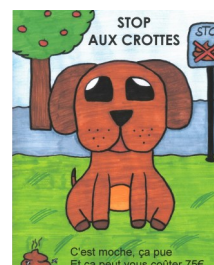


Appel au civisme

NOTE AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX

Nous vous rappelons qu'il est de **vos responsabilités de ramasser les déjections de votre animal.**

Merci de prendre vos dispositions lors de vos promenades afin de pouvoir **les ramasser et les jeter ensuite à la poubelle.**



Éco'gestes : un petit geste pour notre planète !

Le contexte actuel nous amène à réfléchir sur notre façon de consommer et d'agir par rapport aux énergies.

De petits gestes, au quotidien, peuvent vous aider à **limiter votre consommation et ainsi vous permettre de réduire vos factures.**

Voici quelques suggestions qui pourraient vous aider :

Electricité : débrancher les appareils électriques non utilisés ou chargés, baisser ou couper les radiateurs lorsque l'on quitte son logement,

Eau : couper l'eau lors du brossage de dents, installer des réducteurs de débit d'eau sur les robinets,

Déchets : trier ses déchets (verre, papier, plastique, biodéchets), réparer les appareils ménagers défectueux ou les recycler,

Carburant : privilégier au maximum et lorsque c'est possible la marche, le vélo ou les transports en commun, pratiquer le covoiturage.



N.B : Les décisions prises par la commission « Sobriété énergétique » adressées à chaque association — notamment lorsqu'elles utilisent les salles communales — doivent être suivies à la lettre.

Propriétaires d'oiseaux : risque d'*Influenza aviaire*

Il est rappelé aux propriétaires d'oiseaux l'obligation de respecter la **claustration ou la protection sous filet de leurs volatiles.**

D'autre part, tous les détenteurs d'oiseaux (pigeons, poules, pintades, autruches, oiseaux d'ornement, cailles, faisans, perdrix, dindes, canards, oies...) ont **l'obligation d'en faire la déclaration auprès de la commune** où sont détenus ces oiseaux, à l'exception des oiseaux détenus en permanence dans des locaux à usage d'habitation ou de bureau.

Ce recensement permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.

Un formulaire de déclaration est disponible **en mairie, sur simple demande ou sur le site internet www.ville-eguisheim.fr** (rubrique Vie pratique > Formulaire en ligne).



Police municipale

Dans un souci de **sécurisation des agents de police municipale**, une **caméra piéton** viendra prochainement s'ajouter à leur équipement.

La caméra piéton permet de procéder à **des enregistrements vidéos durant les interventions des agents.** Le traitement des enregistrements permettra la prévention des incidents durant les interventions, le constat des infractions (et ainsi la poursuite de leurs auteurs).

Pour rappel, **les incivilités envers les agents dépositaires de l'autorité publique sont des infractions punies par la Loi.**



Nouveaux horaires

Après plusieurs mois de fonctionnement du service avec une équipe restreinte, l'équipe du secrétariat de la Mairie est à nouveau au complet.

Ainsi, les horaires changent :

- **Les lundis, jeudis et vendredis :**

10h-12h30 / 13h30-15h30

- **Le mardi :**

7h45-12h30 / 13h30-17h

- **Le mercredi matin :** 10h-12h

Le secrétariat téléphonique est ouvert tous les jours (sauf week-ends) de 8h à 17h (16h le vendredi).



Vos rendez-vous culturels

Théâtre : « Larguez les amarres », troupe « Sigoplanch' »

Samedi 3 décembre à 20h, espace culturel Les Marronniers

Synopsis : Maurice, dominé et malmené par sa femme Gisèle, ne peut se résoudre à larguer les amarres. Ses amis, Claude et Gilbert, qu'il retrouve chaque matin à l'auberge de Pauline, veulent le sauver de la déprime et le grandir aux yeux de sa femme. Pour cela, ils vont imaginer un scénario... Dès lors, ce qui ne devait être qu'une plaisanterie « à but humanitaire » vire rapidement à la plus joyeuse pagaille !

Réservation au 07 86 28 17 07 (après 18h). Entrée libre - plateau



Concert de Solidarité

Dimanche 4 décembre, 17h, Église Saints Pierre-et-Paul

L'ensemble vocal « En chœur avec Francis VONARB », composé d'une trentaine de choristes sous la direction de Francis VONARB vous proposera, des chants festifs de Noël et de l'Avent. Venez vous aussi chanter en cœur avec **Le concert sera donné au profit de l'ESAT, Solidarité du Rhin.**

Entrée libre - plateau



Concert des Noël version jazz manouche

Dimanche 11 décembre, 17h, Église Saints Pierre-et-Paul

Après un premier concert de Noël en 2021, le groupe *Le Chinois & Friends* revient à Eguisheim pour vous proposer un concert familial qui mélange titres emblématiques de Noël et compositions du groupe. Petits et grands, laissez vos doigts de pieds se trémousser au rythme des titres emblématiques de Noël.

Tarif : 17€ - réservation auprès de l'Office de Tourisme 03 89 23 40 33



Concert des Noëlies

Samedi 17 décembre, 17h, Église Saints Pierre-et-Paul

Cette année, les Noëlies vous proposent de venir assister au concert du chœur Corou de Berra. Entre chants traditionnels provençaux et chants plus contemporains, laissez vous porter par la diversité des voix du chœur qui forment, ensemble, une parfaite harmonie.

Entrée libre - plateau



Trouvez toute l'actualité culturelle d'Eguisheim sur  Ville d'Eguisheim et sur l'application  Panneau Pocket

SUR VOS AGENDAS ...

Du 25 novembre au 23 décembre	Marché de Noël authentique - places du Marché aux Saules et Monseigneur Stumpf Jusqu'au 15/12 : du lundi au jeudi de 12h à 19h / vendredi et dimanche de 10h à 19h / samedi de 10h à 20h À partir du 16/12 : du dimanche au vendredi de 10h à 19h / samedi de 10h à 20h
Du 1er au 24 décembre	Ouverture du calendrier de l'Avent - 18h - place Saint-Léon
Du 1er au 23 décembre	Exposition Paysages de Noël - de 10h à 18h - Château Saint-Léon
Jeudi 1er décembre	Conférence « Marie-Louise, impératrice des Français et duchesse de Parme » - 19h - Mairie (RDC)
Samedi 3 décembre	Théâtre : « Larguez les Amarres » par la troupe Sigoplanch' - 20h - espace culturel Les Marronniers
Dimanche 4 décembre	Concert de solidarité - 17h - Église Saints Pierre et Paul
Jeudi 8 décembre	Conférence « 1813, la campagne d'Allemagne » - 19h - Mairie (RDC)
Dimanche 11 décembre	Concert de Noël jazz manouche - 17h - Église Saints Pierre et Paul
Mercredi 14 décembre	Conseil municipal - 19h30 - Mairie (Salle du Conseil Municipal)
Vendredi 16 décembre	Procession des lumières de la Sainte Lucie - 18h - place Saint Léon
Samedi 17 décembre	Concert des Noëlies - 17h - Église Saints Pierre et Paul
Vendredi 23 décembre	Distribution des huîtres pour Noël - de 10h à 12h - parking de la Mairie
Du 27 au 30 décembre	Marché des Rois Mages - 10h-19h - places du Marché aux Saules et Monseigneur Stumpf
Vendredi 30 décembre	Distribution des huîtres pour Nouvel An - de 10h à 12h - parking de la Mairie
Mardi 10 janvier 2023	Conseil municipal - 19h30 - Mairie (Salle du Conseil Municipal)
Dimanche 15 janvier 2023	Repas de Noël des aînés - 12h - espace culturel les Marronniers
Vendredi 27 janvier 2023	Vœux de la municipalité - 18h - espace culturel Les Marronniers

Retrouvez cette lettre et beaucoup d'informations pratiques sur le site de la commune : www.ville-eguisheim.fr

Horaires d'ouverture Lu, Je, Ve 10h00-12h30 / 13h30-15h30 Mar 07h45-12h30 / 13h30-17h Mer 10h00-12h00

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI des EMBALLAGES ET PAPIERS



LE 1^{ER} JANVIER 2023 LA FAMILLE DU TRI SUR VOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES S'AGRANDIT !

Plus d'hésitation !

A partir du **1^{er} janvier 2023**, **tous** vos emballages -sans exception- auront leur place dans **votre nouveau sac jaune** de tri (ou bac jaune des habitats collectifs)

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des papiers et des emballages en métal, en carton et briques alimentaires.

Dès le **1^{er} janvier 2023**, vous pourrez y déposer également **tous les autres emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes plastiques et polystyrène, films alimentaires, films d'emballage, pots de cosmétiques, tubes...).**

Concrètement, à partir du **1^{er} janvier 2023**, voici les nouveaux réflexes à adopter :

- 1/ C'est du papier, c'est un emballage (plastique, carton, métal), je le dépose dans le tri !
- 2/ Inutile de **laver** l'emballage, il suffit de bien le vider.
- 3/ Veiller à bien **séparer** les emballages les uns des autres

Ensemble, faisons progresser le recyclage sur notre territoire et agissons en faveur de l'environnement !

*TRIONS MIEUX, TRIONS PLUS,
MAÎTRISONS NOS COÛTS*



**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

Une question ? Un doute ? Contactez-nous au 03 89 78 51 44

Et pour connaître plus précisément les nouvelles règles de tri :

Site de la Communauté de communes <https://www.cc-paysderouffach-vignobles-chateaux.fr/environnement/dechets-et-dechetterie> rubrique **Extension des Consignes de Tri**

Et <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>